# 

* Date : 06-07-2011
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2011728338
* Author :

Tribunal de commerce de Charleroi
Par jugement du 29 juin 2011 de la première chambre du tribunal de commerce de Charleroi a déclaré, sur aveu, la faillite de la SA Anubis Security Guarding, dont le siège social est sis à 6010 Couillet, rue des Cantines 2, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n° 0466.524.666 (activité commerciale : gardiennage;dénomination commerciale : néant).
Désigne en qualité de curateurs : Me Francis Bringard, avocat au barreau de Charleroi, dont les bureaux sont sis à 6061 Montignies-sur-Sambre, rue T'Serclaes de Tilly 19-51, et Me Stéphane Guchez, avocat au barreau de Charleroi, dont les bureaux sont sis à 6000 Charleroi, rue du Parc 49.
Désigne en qualité de juge-commissaire : Mme Caroline Gaillard.
Fixe la date provisoire de cessation des paiements au 27 juin 2011.
Ordonne aux créanciers de faire au greffe de ce tribunal, la déclaration de leurs créances au plus tard le 28 juillet 2011.
Fixe aux 26 août 2011 la date de dépôt du premier procès-verbal de vérification des créances au greffe du tribunal de commerce de céans.
Ordonne d'office la gratuité de la procédure conformément à l'article 666 du Code judiciaire.
Les personnes physiques qui se sont constituées sûreté personnelle du failli sont invitées à en faire déclaration au greffe conformément à l'article 72ter de la loi du 8 août 1997 sur les faillites.
Pour extrait conforme : la greffière, (signé) C. Page.